



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **MON COMPTE FORMATION : L'ETAT RENOUVELLE SA CONFIANCE EN LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR BÂTIR UNE NATION DES COMPÉTENCES**

Paris, le 5 juillet 2023

**Forts du succès des réalisations de la convention d'objectifs et de performance sur la période 2020-2022, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et la Caisse des Dépôts annoncent une nouvelle étape dans leur collaboration avec la signature de la deuxième convention d'objectifs et de performance pour la période 2023-2025. Celle-ci vise à renforcer le service Mon Compte Formation, qui permet à tous de mobiliser son Compte personnel de formation (CPF), ainsi que les autres dispositifs associés au CPF.**

#### **Au service des usagers : renforcer la qualité et la sécurité**

Cette nouvelle convention dresse un cap et des objectifs ambitieux afin de maintenir et de développer la politique publique du Compte personnel de formation. Ces axes confortent le CPF et le service Mon Compte Formation comme outils de référence au sein de l'écosystème de la formation professionnelle, poursuivent les mesures de protection et d'amélioration de la qualité de l'offre et renforcent les services mis à disposition des titulaires et partenaires.

Cette deuxième convention fixe quatre ambitions pour le CPF et les dispositifs qui lui sont liés :

- **l'amélioration de l'accompagnement des titulaires dans leurs parcours de vie et évolutions professionnelles** ainsi que leur expérience utilisateur, avec notamment l'ouverture des dispositifs passeports de compétences et de prévention comme outils de valorisation des compétences acquises, l'adaptation du moteur de recherche de Mon Compte Formation, le prochain élargissement de l'offre des préparations au permis de conduire et la simplification de l'utilisation du compte professionnel de pénibilité
- **la rénovation du processus de co-financement** afin de poursuivre et d'accroître l'intégration et l'implication des financeurs tiers sur Mon Compte Formation, en répondant aux besoins identifiés des employeurs avec notamment le développement d'un lien entre le co-financement octroyé et le dossier de formation/certification
- **la simplification des démarches des financeurs pour accéder à une information plus complète, qui puisse constituer une véritable aide à la décision pour orienter les financements vers les actions les plus efficaces**, via la plateforme Agora qui permet une analyse en temps réel des besoins de main d'œuvre et en compétences ; l'objectif est d'ancrer Agora comme source officielle de données sur le champ de la formation professionnelle dès janvier 2024 ; cette simplification est la condition de réussite de l'engagement des financeurs dans la politique de formation professionnelle

- enfin, **l'amélioration de la qualité de l'offre de formation, priorité essentielle, qui sera renforcée sur la période 2023-2025** en sécurisant l'accès à Mon Compte Formation pour les titulaires comme pour les organismes de formation, en développant et en automatisant les contrôles ainsi qu'en responsabilisant les utilisateurs du CPF.

### **Une ambition forte en faveur des compétences des Français**

C'est au travers de ces axes d'actions et objectifs stratégiques pluriannuels que les dispositifs du système d'information du CPF (SI-CPF) pourront augmenter leur impact pour soutenir la montée en compétences des actifs et les orienter vers des formations favorisant leur employabilité.

### **Des moyens pour aller plus loin**

La confiance de l'État en la Caisse des Dépôts est renouvelée et renforcée : pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'État afin de consolider Mon Compte Formation, le renfort des équipes est prévu, avec une quarantaine de personnes supplémentaires. Au total, près de 250 personnes au sein de la Caisse des Dépôts seront mobilisées pour la gestion du CPF et de ses dispositifs associés.

**Lors de la signature de la convention, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels a déclaré :** « Devant le défi que représentent les évolutions du marché du travail, cette convention renouvelle l'objectif de régulation et de lutte contre les fraudes, prévoit le développement du service pour de nouvelles fonctionnalités (comme l'utilisation de l'aide de 500 euros pour les permis de conduire), et permettra de faciliter les abondements des CPF sur les actions de formation. Cette stratégie sur plusieurs années accompagnera notre ambition de bâtir une véritable nation des compétences.»

**Le CPF et son service numérique dédié « Mon Compte Formation »** sont des dispositifs rénovés par la loi du 5 septembre 2018. Désormais incontournables dans la formation des demandeurs d'emploi et des actifs, ils ont permis à près de 6,3 millions de personnes de se former depuis novembre 2019.

### **Contacts presse**

#### **Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion**

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle  
Kérian Châtelet : 06 65 42 36 05 – kerian.chatelet@emploi.gouv.fr

#### **Caisse des Dépôts**

Sonia Gacic-Blossier : 06 43 53 91 80 – service.presse@caissedesdepots.fr

    [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales<sup>1</sup> (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

---

<sup>1</sup> <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>